

DECISION DU PRESIDENT.CA 116-2017

Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers ;
Vu les articles L123-1   L123-9 du code de l' ducation ;
Vu le livre VII du code de l' ducation et notamment son article L719-7 ;
Vu les statuts et le r glement int rieur de l'Universit  d'Angers ;
Vu la d lib ration CA021-2016 du 29 f vrier 2016, portant d l gation de comp tences du Conseil d'administration au Pr sident.

Objet de la d cision

Demande de subvention de la Pr sidence de l'Universit  d'Angers

Conform ment   sa d l gation, le pr sident de l'Universit  d'Angers d cide :

1. d'approuver la demande de subvention de la Pr sidence de l'Universit  d'Angers pour l'association « Les Petits d brouillards ».

Le pr sident rend compte, dans les meilleurs d lais, au conseil d'administration des d cisions prises en vertu de sa d l gation.

A Angers, le 22 novembre 2017

Par d l gation et pour signature,
Olivier HUISMAN
Directeur G n ral des Services



La pr sente d cision est ex cutoire imm diatement ou apr s transmission au Rectorat si elle rev t un caract re r glementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une d cision   caract re r glementaire. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : **28 novembre 2017** | Mis en ligne le : **28 novembre 2017**



SECRETARIAT GENERAL

Délégation : adhésions inférieures ou égales à 10 000 €

Date du conseil de gestion	Nom de la composante, du service commun ou de la direction		Date compte rendu CA
	nom de la structure		
Nom de l'association ou de la société savante	Montant	Centre financier	Observations
ASSOCIATION LES PETITS DEBROUILLARDS	3 000,00 €	900 103	SUBVENTION 2017 CONVENTION 06-16